

## GESTION DU PATRIMOINE DU CHEF D'ENTREPRISE

### La rémunération du chef d'entreprise. Quelles stratégies désormais ?

La société FAC JD propose une formation de 7 HEURES

**A PARIS**

**LE 18 MARS 2014**

**DE 9H00 à 17H30**



**A AIX EN PROVENCE**

**LE 20 MARS 2014**

**DE 9H00 à 17H30**



**Animation : PIERRE YVES LAGARDE**

Conseil en systèmes de rémunération et de protection sociale  
Chargé d'enseignement auprès de l'Université Paris Dauphine, l'ESCP  
Europe

## GESTION DU PATRIMOINE DU CHEF D'ENTREPRISE

### La rémunération du chef d'entreprise. Quelles stratégies désormais ?

#### Formation professionnelle

##### Durée

1 jour (7 heures)

##### Dates et Lieux de formation

18 mars 2014 : Espace Diderot, 10 rue Traversière 75012 PARIS (à 200m de la gare de Lyon)

20 mars 2014 : Grand Hôtel du Roi René, 24 boulevard du Roi René 13100 AIX EN PROVENCE

##### Public concerné

CGPI;  
CGP de banque et compagnie d'assurance ;  
Notaires ;  
Experts comptables ;  
Avocats

##### Objectifs de la formation =

Approfondissement et actualisation des connaissances - Perfectionnement ;  
Savoir mettre en pratique les connaissances techniques;

##### Modalités administratives et financières :

Le prix de la formation est de 330 € (Trois cent trente euros HT), TVA à 20% en plus, soit 396 € TTC.

Ce prix comprend, la participation aux formations, la remise d'une documentation technique, les pauses.

Ce prix ne comprend pas les frais de restauration et d'hébergement.

Le prix est à régler lors de l'inscription.

Une facture valant convention simplifiée de formation sera remise aux participants.

## GESTION DU PATRIMOINE DU CHEF D'ENTREPRISE

### La rémunération du chef d'entreprise. Quelles stratégies désormais ?

#### Objectifs de la formation :

Approfondir les difficultés pratiques issues de l'assujettissement des dividendes aux charges sociales.  
Démontrer par des calculs approfondis les stratégies de rémunération désormais pertinentes en 2013.

#### Plan de la formation :

##### I - Assujettissement des dividendes aux charges sociales : les difficultés pratiques

Comment déclarer les dividendes aux organismes sociaux ?  
Faut-il appliquer l'abattement de 40 % ? Les avis divergent. Pourquoi ?  
Qui est concerné dans le cercle familial du gérant ?  
Dans quel ordre faut-il opérer les calculs ?  
Étude approfondie des conséquences chiffrées

##### II - Que conseiller aux clients désormais ? Les quatre principales questions pour 2014 :

- 1. Le gérant majoritaire doit-il (re)devenir salarié assimilé ?**  
Étude des avantages et inconvénients d'une telle décision, en retenant 4 hypothèses de revenus : 50, 100, 150 et 500 K€ annuels.
- 2. Le professionnel libéral a-t-il encore un intérêt à créer une société ?**  
Étude de cas, selon qu'un besoin de financement, professionnel ou immobilier, existe ou non ?
- 3. Quand faut-il encore préférer les dividendes à la prime de bilan ?**  
Présentation des résultats 2013, en faisant varier le taux d'IS (33,33 % ou 15 %), la caisse de retraite (commerçant ou profession libérale), le montant du revenu sous-jacent à la distribution et le montant de la distribution. Ces calculs seront opérés pour des distributions non assujetties aux charges sociales, d'abord, puis assujetties, ensuite.
- 4. Faut-il désormais capitaliser à l'IS ?**  
Évaluation par l'exemple des stratégies visant à "encapsuler" des excédents de revenus au sein d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés, en distinguant les hypothèses d'investissements financiers et immobiliers.

## GESTION DU PATRIMOINE DU CHEF D'ENTREPRISE

### La rémunération du chef d'entreprise. Quelles stratégies désormais ?

#### BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à

**FAC Jacques DUHEM**

Résidence les Angéliques - 6 bis place du Postillon 63500 ISSOIRE

#### Participant

<b>NOM</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Adresse électronique</b>	

Participera(ont) à la formation "Stratégies de rémunération des dirigeants" qui aura lieu :

- à **PARIS** le 18 mars 2014  
 à **AIX EN PROVENCE** le 20 mars 2014

#### Facturation

<b>Entreprise/Société</b>	
<b>SIRET</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>CP - VILLE</b>	

Montant 330 € HT / 396 € TTC(TVA 20%)

Règlement :

Chèque

Virement sur le compte\*

\* BNP PARIBAS RIB 30004 00147 00010079003 08 / IBAN FR76 3000 4001 4700 0100 7900 308

#### ATTENTION :

L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement, une confirmation vous sera alors adressée par mail.

## LES LIEUX DE FORMATION

### PARIS



#### Espaces Diderot (CFPN)

10 rue Traversière 75012 Paris

Tel : 01 40 26 40 00

Gare de Lyon et d'Austerlitz

RER A et D

Métro : Ligne 1 station Gare de Lyon (sortie 1 – Boulevard Diderot)

Ligne 14 station Gare de Lyon (Sortie 13 – Rue Van Gogh)

Bus : 20 / 54 / 57 / 61 / 63 / 65 / 87 / 91

Parkings : Lyon-Diderot / 198 Rue de Bercy  
Effia / 2 rue Traversière



### AIX EN PROVENCE



#### Grand Hôtel du Roi René (M Gallery) \*\*\*\*

24 Bd. du roi René Aix en Provence

Tel : 04 42 37 61 00

